

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 278

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de cession du droit de représentation de spectacle avec l'association Hempire Scene Logic. Spectacle « Les lutins » - 21 décembre 2024 – Centre-Villé.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire

Vu le projet de contrat de cession du droit de représentation de spectacle ci-annexé établi entre l'association « Hempire Scene Logic » et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation technique proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la commune ;

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de cession du droit de représentation de spectacle avec l'association « Hempire Scene Logic » portant sur le spectacle « Les lutins » le 21 décembre 2024 en centre-ville.

Que la prestation s'élève à la somme de 1 891,00 € HT, soit 1995,01€ TTC, laquelle sera réglée par mandat administratif après service fait

Que la dépense est inscrite au budget 2024 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le 18 NOV. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

